

## REGLEMENT COURSE NATURE DE LOMBRON

**Organisation :** La 5<sup>ème</sup> édition « Sur les traces de Gargantua » est organisée par l'association Courir à Lombron **le dimanche 5 juin 2022**. Les coureurs s'engagent à respecter le présent règlement et à parcourir l'itinéraire déterminé par l'organisation.

**Parcours :** Les concurrents doivent suivre scrupuleusement les parcours balisés en milieu naturel et s'engagent à respecter l'environnement et les propriétés traversées. Les domaines privés ne sont accessibles que le jour de l'épreuve. La sécurité des coureurs est assurée par des signaleurs lors des traversées des voies ouvertes à la circulation.

**Dossards :** Ne sont autorisés à courir que les athlètes munis du dossard officiel. Remise des dossards le jour même sur le lieu de départ **à partir de 8h30**.

**Courses :** Le départ et l'arrivée ont lieu sur le stade municipal Michel Dumont. Deux épreuves : **6 km** et **12 km** ouvertes aux catégories cadets à vétérans. Ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée. **Départ à 10h00** pour les courses. **Une randonnée pédestre (6km ou 12km) partira à 10h10**. L'assistance médicale composée d'une équipe de secouristes est située dans la zone d'arrivée. En cas d'abandon, les coureurs doivent rendre leur dossard à l'organisation afin d'éviter les recherches inutiles.

**Engagements :** Inscriptions en ligne (Klikégo) pour les coureurs seulement ou sur le bulletin à télécharger ([couriralombron72.com](http://couriralombron72.com)) en joignant **la copie du certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou de la photocopie de la licence FFA 2021/2022. L'autorisation parentale obligatoire pour les mineurs est à télécharger sur le site.** Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de fausses déclarations mentionnées sur le bulletin d'inscription. Les inscriptions ne seront pas prises en compte sans règlement ni certificat médical. **Date limite d'inscription : le 3 juin 2022**. Possibilité de s'inscrire le jour même avec majoration. Pas de majoration pour les randonneurs.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription ne seraient pas remboursés.

**Récompenses :** Un cadeau souvenir à chaque coureur participant. Coupes, trophées et produits régionaux aux 3 premières au scratch féminin et aux 3 premiers au scratch masculin puis au premier(ère) de chaque catégorie.

**Responsabilités :** Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, de perte, ou de dégradations qui pourraient se produire le jour de l'épreuve. La responsabilité civile des organisateurs et des participants non licenciés est couverte par une police d'assurance auprès de SMACL (assurance Crédit Agricole). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. En cas de force majeure, climatique ou autre, mettant la sécurité des personnes en danger, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de décaler le départ.

**Droit d'images :** Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors des épreuves, sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Toilettes, douches, buvette sur place.

**Respect du protocole sanitaire en vigueur selon les annonces gouvernementales. Merci.**

**Conclusion :** En signant le bulletin d'inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.